

Zeitschrift: Vermessung, Photogrammetrie, Kulturtechnik : VPK = Mensuration, photogrammétrie, génie rural
Band: 88 (1990)
Heft: 6

Artikel: L'eau potable : un enjeu politique
Autor: Muret, J.M. / Bridel, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-234336>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'eau potable: un enjeu politique?

J. M. Muret, L. Bridel

La gestion économique et efficace d'un réseau de distribution d'une agglomération en développement entraîne souvent d'âpres discussions entre les communes. Le souci de l'autonomie et des considérations financières locales priment souvent sur la solidarité.

Der ökonomische und leistungsfähige Betrieb eines Wasserversorgungsnetzes in einem sich entwickelnden Ballungsraum löst oft zwischen den Gemeinden in scharfem Ton geführte Diskussionen aus. Autonomiebestrebungen und lokale finanzielle Überlegungen werden dann als wichtiger angesehen als die Solidarität.

Dans les pays industrialisés, la distribution de l'eau potable passe par des réseaux diversifiés dont les traits communs sont: un étagement altitudinal qui permet l'écoulement gravitaire, des économies d'échelle liées à la densité des consommateurs, des lieux de consommation souvent dissociés des sources d'approvisionnement, des fluctuations quantitatives dans le temps et dans l'espace.

Dans une société développée, ces réseaux produisent des effets très marqués. L'espace devient homogène; les consommateurs – ménages ou entreprises – ont tendance à se concentrer là où le réseau les dessert (adduction d'eau et d'énergie, épuration, voies), ce qui rend les divers réseaux techniques de plus en plus interdépendants.

Gérer un réseau d'eau. Selon quelle logique?

Enorme investissement réalisé au cours de plusieurs générations, le réseau d'eau doit fonctionner de manière adéquate 365 jours par an. Adéquate? C'est-à-dire qu'il convient de respecter une logique économique et financière. Mais comment la définir? Quel doit être le prix de l'eau? Est-ce sur la base du coût marginal (coût nécessaire pour fournir un m³ de plus)? Quel bénéfice peut prélever une entreprise de distribution?

Certains préconisent de remettre cette tâche au secteur privé. Il s'ensuivrait certainement un contrôle plus rigoureux des pertes dues à un réseau défectueux et des baisses de prix pour les consommateurs les mieux situés. En revanche, il y aurait beaucoup d'exclus, parce qu'ils constituent une clientèle peu intéressante.

L'autre voie – la plus répandue en Suisse – consiste à confier cette tâche à un service public, qui doit toutefois définir des règles de fonctionnement justes et efficaces.

La politique de l'eau

Dans la logique d'un service public, le simple rapport clients-entreprises n'existe pas. L'entreprise est gérée par l'autorité politique locale qui sera le premier acteur de la scène où se trouvent les autres autorités locales, le Canton – représentant l'Etat – et les électeurs – qui sont très souvent des clients. Comme on ne peut pas se passer d'eau, sa distribution représente un enjeu considérable, autant politique qu'économique.

Dans l'histoire de l'extension des réseaux, on décèle la stratégie des autorités locales: coalition, cooptation, marchandage, demande d'arbitrage de l'Etat, recours à l'opinion publique. On y découvre aussi leurs arguments qui peuvent être légaux, financiers ou techniques.

L'exemple de l'agglomération lausannoise

Les services industriels (S.I.) de Lausanne, qui forment l'un des sept dicastères de la Municipalité, fournissent de l'eau en gros à plus de 70 communes. Ils la distribuent au détail (jusqu'à l'abonné) dans 16 communes de l'ouest et du nord-ouest lausannois.

La distribution directe à Renens

Située dans la banlieue ouest de Lausanne, la commune de Renens a longtemps été alimentée par les sources de Prévondavaux, près de Cossonay, dont elle était propriétaire. Au début des années 60, ces sources ne couvraient plus que 30% de sa consommation, le solde étant fourni par Lausanne. En bonne logique économique, Renens, dont le réseau était pratiquement enclavé dans celui de Lausanne, aurait dû le lui céder avec ses sources. Le Canton était d'ailleurs favorable à ce transfert: il s'apprêtait justement à subventionner une station de pompage à Saint-Sulpice destinée à l'approvisionnement par Lausanne des communes proches du lac et estimait que les sources devaient être réservées en priorité aux communes dont elles étaient voisines. Pour Renens cependant, cette solution aggravait sa dépendance vis-à-vis de Lausanne. Il a fallu attendre que deux études demandées par Renens en 1966 et 1968 démontrent que le rendement des sources de Prévondavaux ne pouvait être augmenté et que pour l'utilisateur, la solution la plus avantageuse était la vente du réseau à Lausanne, pour que les autorités de la commune acceptent ce transfert, réalisé en 1969.

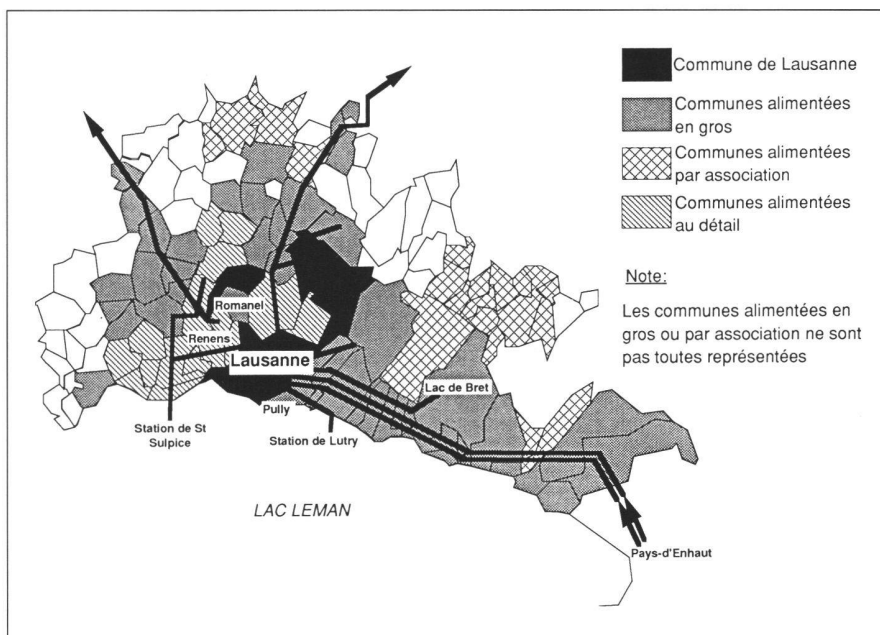


Fig. 1: Distribution d'eau dans la région lausannoise 1986.

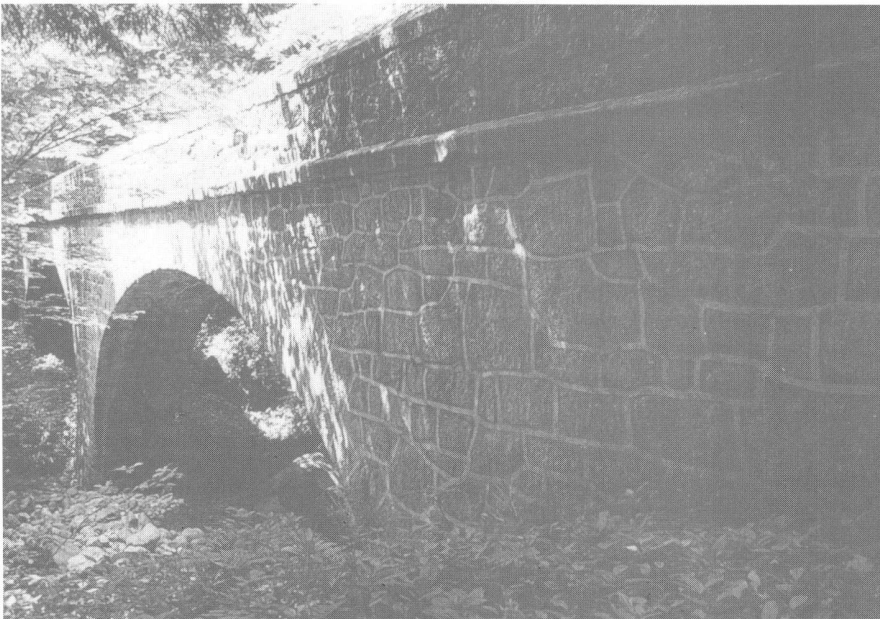


Fig. 2: Le Pont de pierre de la conduite des eaux du Pays-d'Enhaut (1901).

La vente en gros aux communes de l'est

Communes de l'est lausannois, Pully, Paudex, Lutry et Belmont sont traversées par les amenées d'eau du Pays-d'Enhaut, des hauts de Montreux, du lac de Bret et par les conduites de la station de Lutry. Au début du siècle, Pully – qui a longtemps bénéficié d'un traitement de faveur – constituait un client intéressant pour les S.I., car il s'agissait de rentabiliser certaines de ces adductions. Cette commune put même construire une petite station de pompage. Par crainte de perdre un bon client, ou de voir se développer un concurrent, Lausanne a tout d'abord renoncé à répercuter les hausses de ses coûts de production, puis les a introduites avec prudence. Celle de février 1971 suscite toutefois une «fronde des communes de l'est lausannois» et les incite à demander au Canton une concession et des subsides pour une nouvelle station de pompage à Pully. D'autres communes plus au nord (Savigny, Montpreveyres et Les Cullayes) se déclarent intéressées par le projet. Le Canton refusant d'accorder des subsides (double emploi avec les stations de Lutry et de Saint-Sulpice), les communes doivent traiter avec Lausanne pour fixer un juste prix de l'eau fournie par les S.I. Après de longues négociations, une convention est signée en 1976. Les communes acceptent une hausse de 10% du prix de revient, qui comprend pour la première fois l'ensemble des adductions et installations de production, y compris la station de St-Sulpice qui remplace par de l'eau pompée au lac celle qui est fournie aux quatre communes de l'est. Celles-ci reconnaissent ainsi qu'elles font partie d'un réseau régional et doivent en accepter la logique.

Les stratégies des communes

Ces exemples montrent que les communes obéissent à une triple logique: technico-économique, commerciale et politique.

Du point de vue technico-économique, il est manifeste que, en tant que service public, les S.I. ont pour objectif de faire bénéficier les citoyens d'économies d'échelle réalisées grâce à l'augmentation de la production. Dans certains cas, l'exploitation des réseaux de communes périphériques a permis l'extension du réseau lausannois à meilleur compte. La rationali-

sation de l'exploitation est un deuxième objectif. Plus de communes à contourner: le réseau est un seul espace fonctionnel sans découpage politique.

Selon la logique commerciale, la réalisation d'un bénéfice se heurte à la loi, qui n'admet que le bénéfice permettant de constituer des réserves raisonnables, le Canton pouvant même exercer un contrôle sur les prix de vente aux communes. Politiquement, les communes visent à conserver une autonomie maximale. Pour Lausanne, cela se traduit par le refus de toute forme d'association avec les communes qu'elle alimente. Sa seule concession: la création en 1966 d'une commission intercommunale des S.I., organe consultatif dans lequel seules certaines communes clientes de Lausanne sont représentées.

Quand ses ressources deviennent insuffisantes, une commune de la région a donc le choix entre l'achat d'eau en gros – qui représente une meilleure sauvegarde de son autonomie – ou la vente de son réseau à Lausanne.

Même si elle impose parfois des solutions coûteuses, la plupart des communes étudient d'abord la première possibilité. Mais le pragmatisme l'emporte, car la commune qui cède son réseau obtient des compensations non négligeables: même tarif que les abonnés de Lausanne, assurance de fourniture d'eau en quantité et qualité (pression) suffisante pour l'ensemble de son territoire.

La marge de manœuvre des communes s'est rétrécie au fur et à mesure que le Canton, préoccupé par la nécessité d'assurer une répartition équitable des ressources en eau face à une demande sans cesse croissante, multipliait ses interven-



Fig. 3: Construction du réservoir de Montalègre (1868).

Partie rédactionnelle

tions, notamment sous forme de subsides. La politique du Canton, qui vise la régionalisation des réseaux d'alimentation en eau, rejoint ainsi la politique d'expansion des S.I. lausannois.

Quelles logiques faut-il suivre?

La distribution de l'eau pose le problème de la collaboration dans une agglomération urbaine. Nous avons souligné le rôle des logiques économique et politique. Deux autres logiques sont également à prendre en considération:

- l'«éco-logique» nous rappelle que les ressources en eau – bien qu'abondantes dans notre pays – ne sont pas illimitées, surtout si l'on veut garantir une qualité d'eau potable. Dans toute gestion de réseau d'eau, il faut donc inclure une stratégie de rationnement;
- la logique sociale du réseau – on l'oublie trop souvent – est une logique de solidarité et de consensus. Quelle forme géographique et politique lui donner? La solution doit à la fois répondre aux exigences économiques (couverture des coûts, répartition équitable) et politiques (émaner de tous les citoyens de la

commune), tout en laissant aux diverses parties de l'agglomération suffisamment d'autonomie.

Il est à souhaiter que le fait de consommer la même eau donne aux citadins des grandes agglomérations un sentiment d'identité régionale plus vif que ce n'est le cas aujourd'hui.

Adresses des auteurs:
J. M. Muret et L. Bridel
Institut de géographie
Université de Lausanne
CH-1015 Lausanne

OMEGA[®] Bernoulli-Box



Die Bernoulli-Box – das wechselbare Speichermedium

- Datenkompatibel zwischen IBM - und Apple -Welt
- Revolutionäre Technologie
- Unbegrenzte Kapazität
- Maximaler Datenschutz durch Tresor Aufbewahrung
- Datensicherung
- Transportfähigkeit

TEL COM

Grabenstrasse 7
8952 Schlieren
Telefon 01/730 56 00
Telefax 01/730 56 07

**5 Jahre
TEL COM**

Die Geschenk-idee!

**1 Jahres-Abonnement
unserer Fachzeitschrift**

**Vermessung
Photogrammetrie
Kulturtechnik**

Möchten Sie Ihrer Familie, Ihren Verwandten oder Freunden eine Freude bereiten?

Dann rufen Sie uns für ein Geschenksabonnement an. 12 mal jährlich informiert unsere Fachzeitschrift ausführlich und informativ über Vermessung, Photogrammetrie und Kulturtechnik.

SIGWERB AG
Industriestrasse 447
5616 Meisterschwanden
Telefon 057 / 27 32 47